

Herbe-aux-chats Catnip
50127

Page 1 de 4

Section I. Identification et utilisation du produit	
Nom du produit	Herbe-aux-chats / Catnip
# CAS	Mélange
Utilisation	Jouet
Fournisseur	Rolf C. Hagen Inc., 20 500 Aut. Transcanadienne, Baie d'Urfé, H9X 0A2
Urgence	Appeler votre centre anti-poison local

Section II. Composition et informations sur les composants					
Ingrédients	Conc. (%)	# CAS	# EINECS	DL50	CL50
Isobutane	3-7	75-28-5		Non applicable	142,500 ppm (4h) inhal-rat
Propane	1-5	74-98-6		Non applicable	Non disponible

Section III. Ingrédients dangereux		
SIMDUT	Classement	Transport des matières dangereuses

Section IV. Données physiques	
État physique et apparence/Odeur	Liquide ambre foncé / Doux
pH	8.6-8.9
Volatilité	> 95
Point de congélation	Non disponible
Point d'ébullition	100°C
Gravité spécifique	0.97-1.01
Densité de vapeur	Plus de 1
Taux d'évaporation	Non disponible

Herbe-aux-chats Catnip
50127

Page 2 de 4

Tension de vapeur	50-60 psig @ 20°C
Seuil d'odeur	Moins de 1
Solubilité	Eau

Section V. Risques d'incendie et d'explosion			
Conditions d'inflammabilité			
Chaleurs excessives, étincelles et flammes.			
Moyens d'extinction			
Eau, dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse.			
Techniques en cas d'incendie			
On peut utiliser l'eau provenant des gicleurs de pulvérisation pour refroidir les contenants fermés et empêcher une augmentation de la pression lors de l'exposition à des températures extrêmes. Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.			
Produits dangereux de combustion			
Vapeurs et fumées d'hydrocarbures. Monoxyde de carbone lorsque la combustion est incomplète.			
Point éclair	Seuil d'inflammabilité		Temp auto-ignition
Non disponible	Minimal	Maximal	Non disponible
	1.9	9.5	

Section VI. Données sur la réactivité	
Conditions d'instabilité	Stable sous des conditions normales.
Matières incompatibles	Oxydants puissants
Conditions de réactivité	Non applicable
Produits de décomposition dangereux	Vapeurs et fumées d'hydrocarbures. Monoxyde de carbone lorsque la combustion est incomplète.

Herbe-aux-chats Catnip

50127

Page 3 de 4

Section VII. Propriétés toxicologiques**Voies d'absorption**

Effets d'une exposition aiguë	Vertiges, nausées. Irritation des yeux et de la peau.
Contact oculaire	Peut causer une irritation
Contact cutané	Peut causer une irritation
Inhalation	Irrite les voies respiratoires. Agent de propulsion est un asphyxiant simple.
Ingestion	Peut causer des maux de têtes, des nausées, des vomissements et des faiblesses.
Effets chroniques d'une surexposition	Les solvants peuvent causer une dermatite de contact.

Section VIII. Premiers soins

Contact oculaire	Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Contact cutané	Laver la peau à l'eau et au savon doux.
Inhalation	Sortir la victime à l'air frais.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Herbe-aux-chats Catnip

50127

Page 4 de 4

Section IX. Mesures préventives en cas d'accident

Mesures de protection individuelle

Éloigner toute source d'ignition.

Mesures de protection de l'environnement en cas de fuites ou déversement

Aérer l'endroit. Empêcher l'accès aux cours d'eau.

Méthode de nettoyage et d'élimination des résidus

Utiliser un matériel absorbant inerte et des outils et des outils qui ne produisent pas d'étincelles.

Section X. Manipulation et entreposage

Garder à l'écart des sources de chaleur, étincelles ou flammes. Entreposer dans un endroit frais et bien aéré, dont la température n'excède pas 50°C.

Section XI. Contrôles de l'exposition et protection individuelle

Vêtements de protection

Lunettes de sécurité

Contrôles d'ingénierie

Ventilation – locale (mécanique lors de l'utilisation à l'intérieur de façon continue).

Section XII. Considérations relatives à l'élimination

Élimination du produit comme déchet

Ne pas perforer ou jeter les contenants au feu, même si vides. Éliminer conformément à la réglementation locale, provinciale et fédérale.

Section XIII. Informations écologiques

Non disponible

Section XIV. Informations sur le transport

Classification du T.M.D. : Bien de consommation (aérosols, UN1950, Classe 2.1)

Classification du D.O.T. : Bien de consommation, ORM-D

Préparée par : Rolf C. Hagen Inc.
(514) 457-0914

Validée le : 30 octobre 2009